



Économie : Cartel de la beauté en Belgique : Carrefour, Intermarché et L'Oréal parmi les entreprises sanctionnées

publié le 23/06/2015 - mis à jour le 24/06/2015

Descriptif :

Décision de l'Autorité de la Concurrence relayée par LSA

L'Autorité de la concurrence belge vient de sanctionner 18 entreprises qui ont participé à des hausses coordonnées des prix de vente aux consommateurs de produits DPH entre 2002 et 2007 en Belgique. Les amendes imposées s'élèvent en tout à 174 millions d'euros.

► Distributeurs et industriels comdamnés

Le détail des amendes :

- Beiersdorf : 5,103 millions d'euros
- Belgium Retail Trading : 2,351 millions d'euros
- Bolton : 1,435 million d'euros
- Carrefour : 36,373 millions d'euros
- Colryut : 31,579 millions d'euros
- Colgate-Palmolive : exonéré
- Cora : 4,7575 millions d'euros
- D.E HBC Belgium : 1,236 million d'euros
- Delhaize : 24,944 millions d'euros
- GSK : 554 000 euros (après 50% d'exonération)
- Henkel : 5,678 millions d'euros
- Intermarché : 1,69 million d'euros
- L'Oréal : 7,991 millions d'euros
- Makro : 7,341 millions d'euros
- Mestdagh : 2,025 millions d'euros
- Procter & Gamble : 29,086 millions d'euros
- Reckitt Benckiser : 5,084 millions (après 25% d'exonération)
- Unilever : 6,707 millions d'euros

